

Diviser pour mieux régner

Analyse des paramètres salariaux de l'entente de principe de table centrale à l'intention des professeur.e.s de cégep

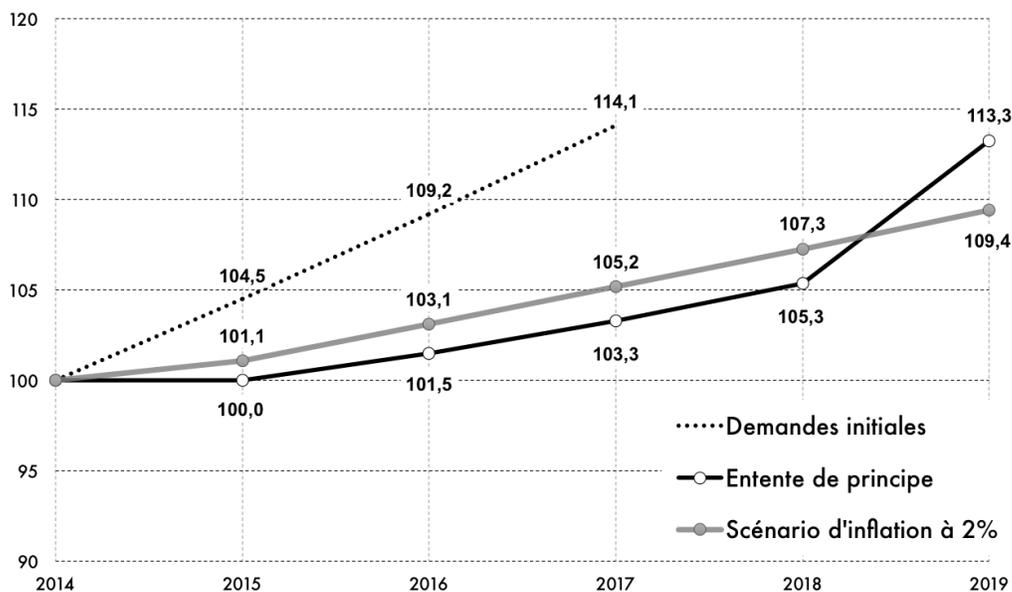
Pour une rare fois, les professeur.e.s de cégep auraient obtenu ce qui semble bien être la part du lion des négociations de table centrale en ce qui concerne les salaires. Aux yeux de plusieurs d'entre elles et d'entre eux, il ne faudrait pas laisser passer cette occasion de voir leur tâche reconnue à sa juste valeur, et par le fait même de s'enrichir. Les patrons, comme les négociateurs syndicaux, leur font miroiter des augmentations de plus de 12% sur cinq ans. Rares sont les autres catégories d'emploi qui recevront autant si cette entente de principe est acceptée par les assemblées générales des syndicats du Front commun. Mais qu'en est-il vraiment? L'inclusion de la relativité salariale dans les négociations fait-elle en sorte que les professeur.e.s de cégep obtiendront des augmentations famarieuses? Que représente l'entente de table centrale au niveau salarial pour les professeur.e.s de cégep et pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs du secteur public?

Rappelons d'abord que les demandes salariales du Front commun visaient à atteindre trois objectifs : le rattrapage

et le maintien de la parité avec le secteur privé, la protection du pouvoir d'achat, et l'enrichissement. Combinées, ces trois demandes représentaient 13.5% d'augmentation sur trois ans.

Quatorze mois plus tard, force est de constater que, même en incluant les augmentations liées à la relativité et la structure salariales (que le gouvernement évalue respectivement à 5% et 2,5% d'augmentation chacune pour les professeur.e.s de cégep), l'entente de principe pourra difficilement permettre d'atteindre les objectifs initiaux du Front commun. Avec des augmentations paramétriques se limitant à 5,25% sur cinq ans, il faudra que l'inflation demeure très basse, de même que l'augmentation du prix des biens de consommation, pour que le pouvoir d'achat des travailleuses et travailleurs du secteur public, y compris des professeur.e.s de cégep, soit préservé au cours des cinq prochaines années. On ne parle évidemment plus de rattrapage avec le privé ni d'enrichissement, il va sans dire.

Augmentations paramétriques, rangement et structure salariales pour les professeur.e.s de cégep (2014=100)



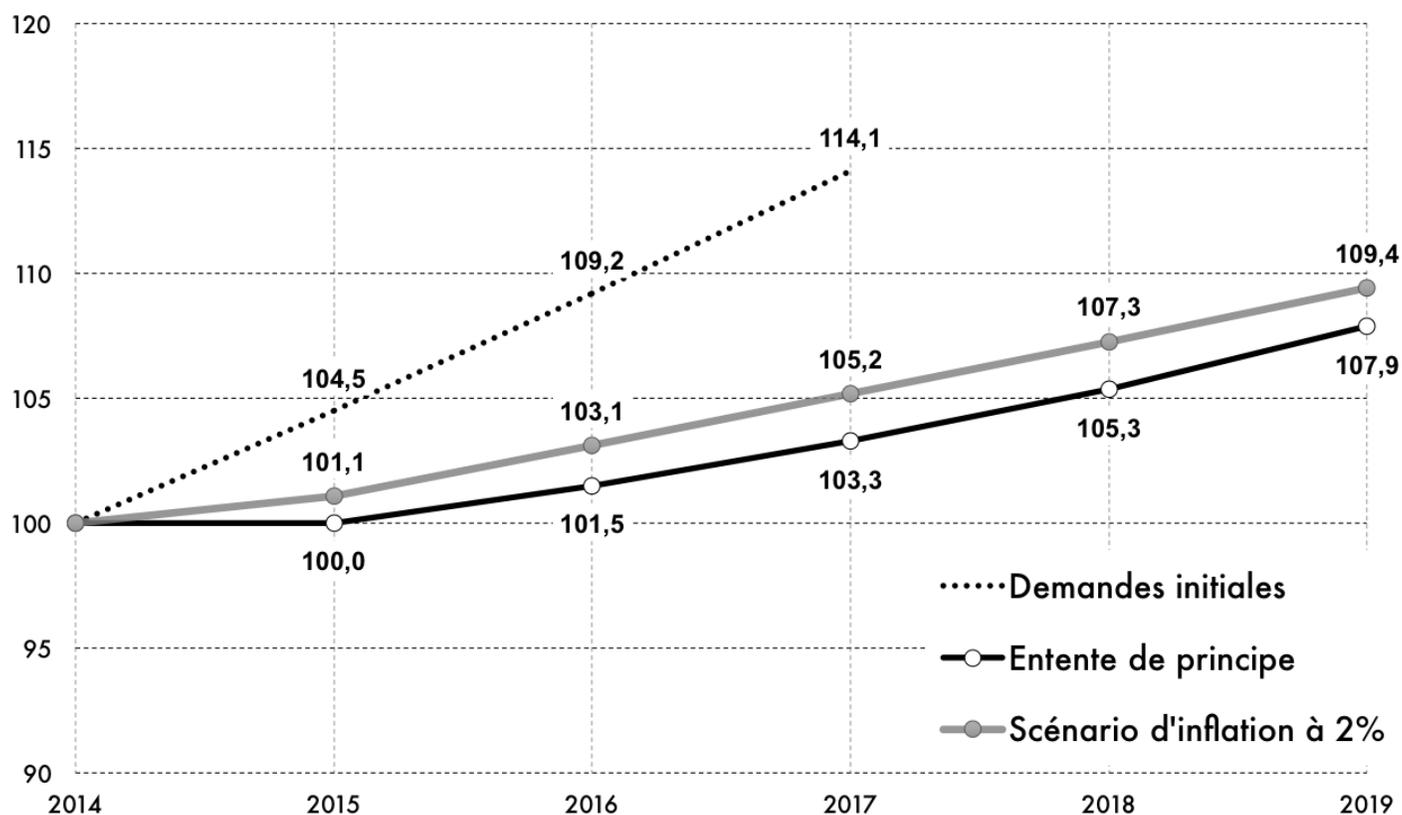
Augmentations paramétriques prévues pour les professeur.e.s de cégep dans l'entente de principe, incluant la structure salariale (2,5%) et la relativité salariale (5%) en 2019. Afin de permettre une comparaison, la troisième droite illustre ce que représenterait l'inflation si elle s'établissait à 2% par année à partir de 2016.

Or, le prix du pétrole est présentement au plus bas et on annonce déjà une augmentation significative du prix des denrées alimentaires dans les mois et années qui viennent. Considérant que les nouveaux tarifs imposés par le gouvernement et l'augmentation des tarifs actuels (notamment dans les garderies, en santé et en éducation) minimiseront eux aussi les gains que patrons et négociateurs syndicaux annoncent avec assurance, le revenu disponible des professeur.e.s de cégep risque fort d'être plus bas en 2019 qu'il ne l'est aujourd'hui. Au mieux, le gain symbolique indéniable que représente l'obtention du rangement 23

n'aura servi qu'à préserver leur pouvoir d'achat.

La situation est encore pire pour les nombreuses catégories d'emploi qui ne bénéficieront pas d'un rangement bonifié suite aux travaux de relativité salariale. Dans ce cas, l'augmentation se limitera à 5,25% auxquels s'ajouteront (au maximum) 2,5% dans le cadre de l'exercice de révision de la structure salariale, pour un total hypothétique de 7,75% sur 5 ans, c'est-à-dire 1,55% par année (quelques dixièmes de plus si on considère que les augmentations des années précédentes sont incluses dans le calcul des augmentations des années subséquentes).

Évolution moyenne des salaires dans le secteur public selon l'entente (2014=100)



Augmentations paramétriques prévues dans l'entente de principe pour l'ensemble du secteur public, incluant la structure salariale de 2,5% en 2019. Afin de permettre une comparaison, la troisième droite illustre ce que représenterait l'inflation si elle s'établissait à 2% par année à partir de 2016.

Il est très peu probable que de telles augmentations permettent le moindre enrichissement, ou même la préservation du pouvoir d'achat des travailleuses et travailleurs. Quand on considère que certain.e.s parmi les plus bas salarié.e.s du Front commun (qui parfois se trouvent sous le seuil de la pauvreté) doivent avoir recours aux banques alimentaires pour subvenir à leurs besoins, une telle « augmentation », qui ne permet pas d'atteindre les objectifs de protection du pouvoir d'achat et encore moins d'enrichissement qui étaient au départ ceux du Front commun, ne peut que susciter la colère et la révolte. De ce point de vue, cette entente de principe n'est pas satisfaisante, raison pour laquelle les délégué.e.s de la FSSS, où on trouve plusieurs bas salarié.e.s, recommandent à leurs assemblées générales de la rejeter.

Cette entente de principe, à géométrie très variable selon les catégories d'emploi, n'est pas satisfaisante pour une proportion significative des membres du Front commun. Évidemment, du point de vue des professeur.e.s de cégep, elle peut paraître séduisante. Mais ce serait faire abstraction des principes qui ont été au cœur de l'intense mobilisation de cet automne : la solidarité intersectorielle et la lutte à l'austérité. Le gouvernement libéral place les professeur.e.s de cégep devant un dilemme opposant leurs principes et

leurs intérêts matériels, la solidarité et le corporatisme ; dilemme face auquel ils et elles devront prendre position. En réglant avec les professeur.e.s de cégep, le Conseil du trésor pense, à tort ou à raison, régler avec l'une des franges les plus militantes du Front commun, ce qui de toute évidence est à son avantage pour la suite des choses.

Faut-il accepter une entente de principe qui semble avantageuse, sachant qu'elle ne répond pas aux besoins de plusieurs de nos allié.e.s du Front commun ? La réponse à cette question paraît évidente ; ce sera aux assemblées générales d'en disposer. C'est à nous de faire en sorte que nos collègues et camarades soient mobilisé.e.s et prêt.e.s à continuer la lutte!

Quelle que soit la décision prise par les assemblées générales, il faudra trouver des moyens d'appuyer celles et ceux qui refuseront l'entente de principe. **Nous ne devons pas faire le jeu du gouvernement qui a tout avantage à nous diviser!**

